

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les offres de séjour du site [www.leboisdelareine.com](http://www.leboisdelareine.com), régies par les présentes conditions générales de vente, sont proposées par La Résidence Le Bois de La Reine, SAS au capital de 76.000 €, RCS de Clermont-Ferrand 792 856 015, sise RD 149 Avenue du Sancy – SUPER BESSE - 63610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE.

### Conditions tarifaires

Les prix s'entendent en €uro et TVA comprise. Ils sont indiqués sous réserve d'erreur ou d'omission.  
Les prix indiqués ne comprennent pas la caution du / des appartement(s).

### Conditions de réservation

#### ⑤ Durée du Séjour

Le Locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

#### ⑤ Prépaiement / Garantie

Un prépaiement équivalent à :

- 30 % du montant total du séjour si réservation à plus de 30 jours avec solde à J-15.
- 100 % à moins de 15 jours

sera prélevé par la Résidence pour confirmer et garantir la réservation.

#### ⑤ Capacité des appartements

L'occupation des locations est strictement limitée au nombre de personnes correspondant à la typologie de l'appartement réservé (exemple : 2 pièces 2/4 équivaut à 4 occupants maximum, l'idéale étant 2/3 occupants). Les enfants ou bébés sont considérés comme occupants à part entière.

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, la Résidence peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée alors comme à l'initiative du client.

#### ⑤ Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 300 € est demandé à l'arrivée dans la location.

Lors de l'arrivée du locataire dans les lieux loués, ce dernier devra se reporter à l'inventaire de son appartement qui se trouve dans le logement.

Tout élément manquant ou dégradé devra être impérativement répertorié sur le document d'état des lieux fourni par la Résidence et dont l'établissement fidèle incombe au locataire.

Le défaut de communication de l'état dans les lieux privera le locataire de toute contestation et présumera du bon état du logement lors de l'entrée dans les lieux.

Un contrôle du logement sera effectué tant par le personnel de la résidence après le départ du locataire qu'au surplus par l'équipe de ménage inter-location.

Si l'état du logement s'avère conforme au document établi à l'entrée dans les lieux par le locataire, le chèque de dépôt de garantie sera restitué sous 15 jours.



En cas de constatation de dégradations ou d'éléments manquants non signalés dans ledit état des lieux, une facture correspondant au coût de remise en état ou de remplacement sera adressée au locataire.

Son règlement dans un délai de quinze jours entrainera le retour au locataire du chèque de dépôt de garantie.

A défaut de règlement dans le délai imparti, le chèque de dépôt de garantie sera encaissé et le locataire se verra restituer l'éventuel solde.

### ⑤ Services inclus dans le prix

Les séjours comprennent : hébergement, linge de lit, télévision, lit bébé et chaise haute (selon disponibilité), accès à la piscine extérieure (en été), parking extérieur, casier à ski pour chaque appartement, chauffage, eau et électricité ainsi que l'accès au wifi.

### ⑤ Services payants

La location du linge de toilette, le ménage en fin de séjour, taxe de séjour, sauna (sur RDV), animal de petite taille (1 seul par appartement), kit entretien, lave-linge, sèche-linge, distributeur de boissons et de confiseries et les jeux (babyfoot, billard, flippers, etc...).

## Absence d'un droit de rétractation

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration ou de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée (articles L 121-5 et L.221-28 de code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande de prestation de service effectuée auprès de la Résidence Le Bois de la Reine, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.

## Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée à la Résidence.

- En cas d'annulation jusqu'à 15 jours avant la date d'arrivée, la Résidence Le Bois de la Reine rembourse intégralement les sommes déjà versées sauf la prime d'assurance « annulation » si elle a été souscrite.
- En cas d'annulation tardive ou de non présentation, la Résidence prélève sur la carte de crédit fournie le montant total de la réservation.
- Un départ prématuré du client ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Le prix de la location demeure acquis à la Résidence sauf en cas de fermeture administrative suite à un confinement national ou régional. Dans ce cas, le montant du remboursement sera fonction du nombre de nuitées non séjournées, hors prime d'assurance « annulation » si elle a été souscrite

## Arrivée sur les lieux

### ⑤ Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

La location ne peut être utilisée à d'autres fins que celles d'habitation, aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle n'y étant autorisée.

Toute sous-location est interdite.

Un document intitulé "Informations Séjour" reprenant les renseignements pratiques essentiels est remis au locataire.

Pour permettre un séjour agréable à l'ensemble des locataires successifs, chaque locataire s'engage à respecter les obligations suivantes :



RD 149 - Avenue du Sancy - 63610 SUPER-BESSE

Tél. : **04 73 88 54 05** - Email : [contact@leboisdelareine.com](mailto:contact@leboisdelareine.com)

- Le locataire préservera l'équipement de l'appartement et s'engage à le laisser entièrement propre à la fin de son séjour.
- Le mobilier de location devra être laissé à sa place, tel que trouvé lors de l'arrivée.
- La veille du départ, le réfrigérateur sera mis à dégivrer pour son nettoyage.
- Le lave-vaisselle sera vidé, la vaisselle rangée dans les placards, aucune nourriture ne devra être laissée dans le lave-vaisselle.
- Les poubelles devront être vidées, en respectant le tri sélectif présent à la sortie du parking de la Résidence.
- Le jour du départ, les draps, housses de couette et taies d'oreillers seront rapportés pliés à l'accueil pour vérification à l'exception des alèzes et taies jetables qui seront jetées.
- Les couvertures devront être secouées et pliées sur les lits. Ces dernières doivent être laissées propres et non détériorées. Dans le cas contraire, leur état doit être signalé à la Résidence. Toute anomalie non préalablement signalée donnera lieu à une facturation forfaitaire de 10,00 € par lavage.
- Le départ s'effectuera entre 8h00 et 10h00, la remise des clefs s'effectuant à l'accueil.

A défaut de respect des précédentes prescriptions, le ménage sera facturé selon les tarifs forfaitaires suivants :  
ST2/4 et 2P2/4 : 55,00 € ; ST2/4 SUP et ST4/6 : 60,00 € ; 2P4/6 : 65,00 € ; 3P6/8 : 85 €

### ⑤ Accueil des Animaux

Le locataire peut séjourner en compagnie d'un animal domestique de petite taille.

Lors de la réservation, le client doit le déclarer à la résidence moyennant un supplément.

En cas de présence d'un animal, le ménage de "fin de séjour" sera assuré exclusivement par l'occupant.

Des modalités de séjour spécifiques aux animaux familiers pourront être précisées par la Résidence dans le règlement intérieur affiché dans l'établissement.

### Cas de force majeure

La Résidence Le Bois de la Reine ne sera pas responsable de l'inexécution d'une quelconque obligation au terme d'une commande, si cette inexécution résulte d'un cas de force majeure c'est-à-dire lié à tout événement imprévisible et insurmontable échappant au contrôle de la Résidence Le Bois de la Reine et rendant l'exécution des obligations du contrat impossible.

### Réclamation

En cas de réclamation ou de difficulté rencontrée lors de votre séjour, nous vous conseillons d'en aviser immédiatement nos équipes sur place afin qu'une solution puisse vous être rapidement apportée.

N'hésitez pas à nous écrire, si possible dans les 30 jours, après votre retour à :

**SAS Résidence Le Bois de La Reine – Rd 149 avenue du Sancy – 63610 SUPER BESSE.**

### Médiation

Le locataire est informé de la possibilité qui lui est offerte par l'article L.612-1 du Code de la Consommation qu'en cas de litige résultant de la location, d'avoir recours à un médiateur de la consommation :

**MEDIATION TOURISME ET VOYAGE**  
**BP 80303**  
**75823 PARIS Cedex 17**  
**<http://www.mtv.travel>**

Le locataire est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de la Résidence le Bois de la Reine par une réclamation écrite.



RD 149 - Avenue du Sancy - 63610 SUPER-BESSE  
Tél. : **04 73 88 54 05** - Email : [contact@leboisdelareine.com](mailto:contact@leboisdelareine.com)

## Confidentialité

Soucieux du respect de votre vie privée et de la protection des informations que vous lui fournissez, la Résidence Le Bois de la Reine respecte la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée et s'engage à ne pas les communiquer à des tiers à des fins commerciales.



RD 149 - Avenue du Sancy - 63610 SUPER-BESSE

Tél. : **04 73 88 54 05** - Email : [contact@leboisdelareine.com](mailto:contact@leboisdelareine.com)